

## Contrat de service à la personne: gardiennage

Par merklin, le 16/02/2009 à 16:54

ayant créé une entreprise de service à la personne et particulièrement de gardiennage temporaire, j'aimerai savoir comment me protéger juridiquement car j'interviendrai chez les particuliers en leur abscence, ceux-ci me confiant leur clé de maison. Comment présenter mon contrat de service sur ce point précis afin de me couvrir efficacement. Merci

Par Paula, le 18/02/2009 à 13:41

Bonjour,

Soyez plus précis quand à "afin de me couvrir efficacement" contre quoi ou qui ?? Cordialement